AR Prefecture

016-211602909-20240118-DE_2024 005-DE Reçu le 22/01/2024

épublique Française

Commune de Rouzède

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 18 janvier 2024 DE 2024 005

Date de la convocation : 12 janvier 2024

Membres en exercice: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne

BERNARD, Maire Présents: 11

Présents: Mmes BERNARD, MAZOUIN, MALHAO, LHERMELIN

Mrs, ROSSET, FORTINEAU, BOREL, BARTHELEMY, COCULET.

OUVRARD et SIMON

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Votants: 11

Représentés:

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Patricia Malhao

OBJET: Aménagement de la traversée de l'Arbre

Les services du département proposent un aménagement pour sécuriser la traversée de l'Arbre. Il s'agit de faire ralentir les véhicules aux entrées du village, d'instaurer une zone « 30 km/h » au centre et de matérialiser avec plus de visibilité les carrefours (Rouzède, Montbron et Mazerolles).

L'aménagement de l'aire de covoiturage est également prévu dans ce projet ainsi que les voies de circulation piétonnes le long de la route pour faciliter l'accès aux toilettes publiques et au magasin côté Rouzède, d'un bout à l'autre du village.

Après présentation du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le dossier et notamment le principe d'aménagement de sécurité présenté ;
- Donne son accord pour le versement d'un fond de concours au Département d'un montant égal à 50 % du coût réel des travaux de sécurité (en tout état de cause, le fond de concours sera plafonné à 50 % de l'estimation des travaux de sécurité);
- Décide de solliciter l'aide financière du Département dans le cadre du dispositif "amendes de police";
- S'engage à financer le reste à charge sur le budget communal 2024.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, pour copie conforme

